

NOTE AU PERSONNEL

Objet : périodes de fermeture de l'établissement pour l'année 2025

En application des dispositions de l'article 6 du règlement intérieur, les périodes de fermeture de l'établissement pour l'année 2025 sont ainsi fixées :

- le lundi 9 juin 2025 (Journée de solidarité - Lundi de Pentecôte);
- du lundi 28 juillet au vendredi 29 août 2025 inclus ;
- du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026 inclus.

Paris, le 21 avril 2025

Le Directeur



Emmanuel TIBLOUX